nouvelles tentatives d'agression. L'agitation ne fit que s'accroître : des assemblées publiques se firent dans les villes et les campagnes, les discours se ressentirent du trouble où étaient plongés les esprits; on alla même jusqu'à sévir contre la presse; et pour la seconde fois fut arrêté M. WALLER. l'éditeur du Spectateur, de Montréal. Des adresses, couvertes de plus de 80.000 signatures, furent envoyées en Angleterre et portées par M.M. NEILSON, CUVILLIER et D. B. VIGER. M. GALE porta celle du parti oligarchique. Une grande assemblée des comtés de Verchères, Chambly, Rouville et St. Hyacinthe, se tint à St. Charles, où l'on protesta énergiquement contre l'ordre de choses existant, et on alla ju qu'à dire que l'on devait s'attendre aux conséquences qui pourraient résulter d'une violation aussi manifeste des droits les plus sacrés du peuple canadien. Si, M. le PRÉSIDENT, le peuple du Bas-Canada dût à cette époque traverser l'océan pour faire entendre sa voix et obtenir justice du gouvernement britannique; s'il fallut que nos chefs allassent déposer au pied du trône de Sa Majesté la protestation de 80,000 Canadiens-Français qui, aux mau-Vais jours de notre histoire, avaient su sacrifler leurs vies pour maintenir la souverainté britannique sur ce continent; aujourd'hui encore, au moment où on veut nous imposer une nouvelle constitution que nous n'avons' jamais demandée et que le peuple du Bas-Canada condamne énergiquement, le même moyen de protestation nous est laissé, et le gouvernement pout compter que nous saurons être aussi ferme dans la défense de nos droits et de nos libertés politiques que l'ont été les députés d'une autre époque. Notre protestation, s'il est possible, sera plus énergique encore contre le projet de confédération qu'on veut nous imposer.

"La chambre s'assembla en 1831, et le gouverneur, dans le cours de la session, lui transmit la réponse de l'Angleterre relativement à la question des subsides. Le gouvernement impérial abandonnait aux députés le contrôle sur le revenu, à l'exception du revenu casuel et territorial, consistant dans les biens des jésuites, les postes du roi, les droits du quint, les lods et ventes, les terres et bois, etc., pour une liste civile de £19,000 votée pour la vie du roi."

En 1831, on accordait la votation par item d'une partie seulement des subsides. Cette restriction ne fut pas acceptée par ceux qui représentaient le peuple dans la chambre d'assemblée! Un pareil état de choses ne pouvaitse prolonger sans amener une collision,

et les évènements de 1837 vinrent justifier les appréhensions de ceux qui n'avaient cessé d'avertir le gouvernement qu'il était impossible que le peuple souffrit plus longtemps une aussi affreuse négation de ses droits, et qu'il v avait danger imminent de lasser sa patience. Les évènements se succédèrent, et le clergé de cette époque comme aujourd'hui était opposé à toute démonstration énergique. Monseigneur LARTIGUE, de Montréal, publiait un mandement dans lequel il disait : "Qui oserait dire que dans ce pays la totalité des citoyens veut la destruction de son gouvernement?" Sans doute, M. le l'RESIDENT. personne ne le voulait, mais la minorité de cette époque, comme la minorité d'aujourd'hui, se plaignait des injustices dont elle souffrait, et elle avait contre elle le clergé. La minorité d'alors combattait pour les libertés politiques du peuple, comme elle le fait aujourd'hui, et avait contre elle toutes les fortes influences et toutes les autorités établies. Il y a dans ce rapprochement un fait dont nous devons prendre note. Aujourd'hui, le gouvernement nous jette à tout instant cette insulte à la figure: "Vous ne représentez rien ici; l'opinion publique est contre vous." bien! M. le l'RESIDENT, j'aimerais beaucoup savoir de l'hon. procureur-général du Bas-Canada si lui et son hon. collègue, le premier ministre, avaient pour eux la majorité du peuple et le clergé bas-canadien, alors qu'en 1837 ils protestaient énergiquement contre les injustices faites à leurs compatriotes. Non! M. le Président, à cette époque ils faisaient partie de la petite phalange qui alla jusqu'à lever l'étendard de la révolte dans les plaines de St. Denis et de St. Charles. Les temps sont bien changes, n'est-ce pas? Aujourd'hui, ces mêmes hommes, les révolutionnaires d'autrefois, font l'impossible pour refuser au peuple le droit de se prouoncer pour ou contre les changements constitutionnels qu'on veut lui imposer. Un pareil oubli de leur passé est réellement déplorable. M. le Président, je ne désire pas, pour de graves raisons, insister sur ce qui s'est passé en 1837. En 1838, restait à faire le procès de ceux qui se trouvaient impliqués dans les troubles. Lord DURHAM se trouva dans une situation embarrassante, car il est toujours difficile pour un gouvernement de faire des procès politiques; souvent il y perd sa force et sa popularité. Pour obvier aux difficultés du moment, le gouverneur résolut d'adopter une grande mesure. Le jour du couronnement de la reine VICTORIA.